



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°21**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées** : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAoui, Mme Aïcha RAZOUKI

**Etaient absents** : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Préparation, passation, exécution et règlement d'un marché public portant sur la location d'un véhicule frigorifique pour le service de restauration scolaire –  
Approbation du marché et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-21-1 et L. 2122-22,
- Vu le Budget Restauration,
- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R.2123-1,
- Considérant que le marché portant sur la location d'un camion frigorifique utilisé pour le service restauration scolaire au profit de la cuisine centrale arrive à échéance le 31 août 2024,
- Considérant qu'il convient, en raison du délai actuel de construction automobile ainsi que des délais de livraison de véhicules neufs, d'anticiper le renouvellement de cette prestation,
- Considérant qu'une nouvelle consultation doit être lancée à cette fin, en marché à procédure adaptée, pour un montant estimé des prestations de 86 400 € H.T et pour une durée de location de 6 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour l'attribution d'un marché portant sur la location longue durée d'un véhicule frigorifique destiné au service de restauration scolaire pour un montant prévisionnel de 86 400 € H.T et sur une durée totale de location de 6 ans.

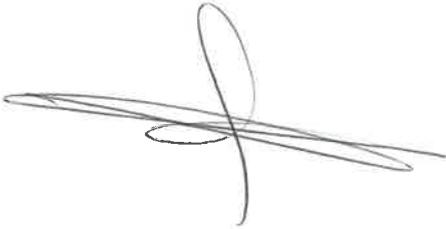
**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que ses avenants, dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 13 AVR. 2023

Date et ref de l'accusé de réception : 13 AVR. 2023

*DL - nov 2023*